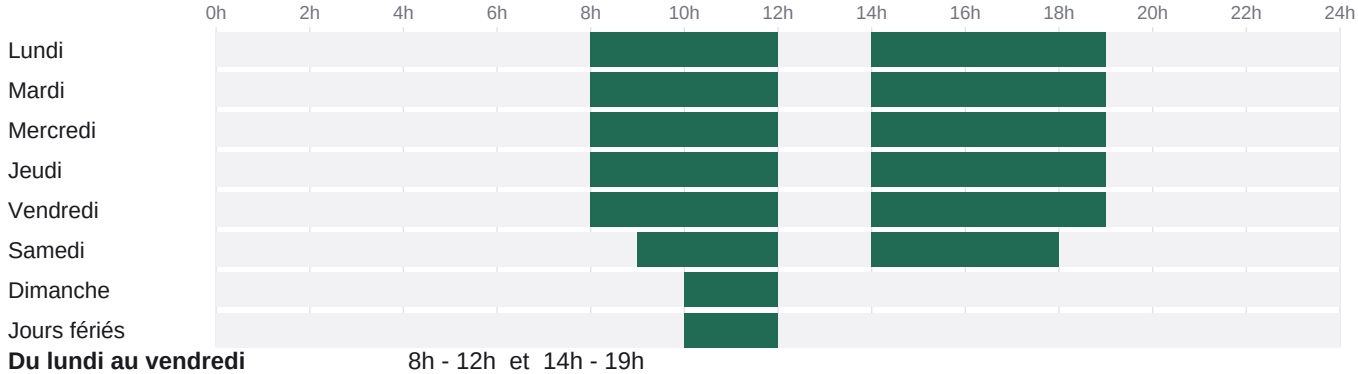
Horaires des travaux bruyants à Villevaudé

77410 · Seine-et-Marne (77) · 2 132 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Arrêté réglementant le bruit sur le territoire communal, signé le 21 janvier 2020 (article 14). Vérifié sur le texte officiel le 16/11/2026.



Du lundi au vendredi	8h - 12h et 14h - 19h
Samedi	9h - 12h et 14h - 18h
Dimanche et jours fériés	10h - 12h

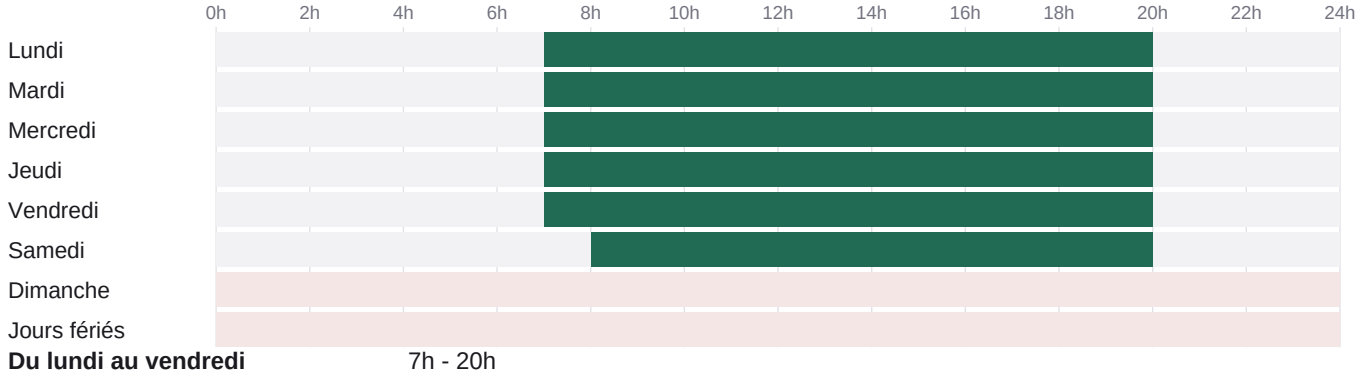
Le texte dit :

> « Afin de lutter contre les nuisances qu'ils provoquent, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils thermiques, électriques ou mécaniques de bricolage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : - les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 - les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 - les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 »

Texte officiel : https://www.villevaude.fr/wp-content/uploads/2020/11/lutte_contre_le_bruit.pdf

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté municipal : Arrêté réglementant le bruit sur le territoire communal, signé le 21 janvier 2020 (article 16). Vérifié sur le texte officiel le 16/11/2026.



Du lundi au vendredi	7h - 20h
Samedi	8h - 20h
Dimanche et jours fériés	Interdit toute la journée

Le texte dit :

> « Les chantiers de travaux publics ou privés, les travaux concernant les bâtiments et leurs équipements, qu'ils s'effectuent à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, lorsqu'ils sont source de bruit, sont interdits : - avant 7h00 et après 20h00 du lundi au vendredi - avant 8h00 et après 20h00 le samedi - toute la journée les dimanches et jours fériés »

Texte officiel : https://www.villevaude.fr/wp-content/uploads/2020/11/lutte_contre_le_bruit.pdf

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.